

	DIRECTION DÉPARTEMENTALE des TERRITOIRES de la SARTHE 19 boulevard Paixhans – CS 10013 72042 LE MANS CEDEX 9	Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) A1
<p align="center">DEMANDE DE CERTIFICAT</p> <p>Attestant que les bois et forêts désignés sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L124-1 à L124-3 du code forestier.</p>		PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION 1 – Département : Sarthe 2 – Demande reçue le <u> I I I I I I I I </u> 3 – Enregistrée sous le numéro <u> I I I I I I I I </u>

INSTRUCTIONS POUR L'ETABLISSEMENT DE LA DEMANDE

- 1) La présente demande doit être adressée à la **Direction Départementale des Territoires de la Sarthe - Service Eau Environnement / Unité FCN – 19 boulevard Paixhans – CS 10013 – 72042 LE MANS CEDEX 9**. Il sera établi autant de demandes que de départements concernés, sauf si la propriété d'un seul tenant est située sur deux ou plusieurs départements contigus ; dans ce cas la demande est à adresser à la DDT du département dans lequel est situé la plus grande surface des terrains.
- 2) La demande est signée par le demandeur lui-même (ou les demandeurs) ; si elle est signée par un mandataire, celui-ci devra joindre un pouvoir écrit.
- 3) Si la demande concerne une propriété en usufruit, elle doit être contresignée par le(s) nu(s)-propriétaire(s) ; si elle concerne une propriété en indivision elle doit être contresignée par tous les indivisaires.
- 4) Toutes les rubriques doivent être remplies exactement, sans omission, ni rature.
- 5) Les pièces suivantes seront jointes à la demande :

- 5.1 – Un plan de situation de la propriété (extrait de la carte IGN au 1/25 000 ou au 1/50 000),
- 5.2 – La (ou les) feuille(s) du plan cadastral contenant les parcelles désignées,
- 5.3 – Un relevé de propriété du cadastre daté et certifié (extrait de matrice cadastrale) contenant ces mêmes parcelles et datant de moins d'un an,
- 5.4 – La (ou les) feuille(s) numérotées de la désignation de propriété (imprimé B1),
- 5.5 – Une notice d'information (imprimé A4) signée dans les conditions visées en 2 et 3,
- 5.6 – Un bilan comportant la liste des coupes et travaux prévus sur les dix dernières années dans le ou les documents de gestion durable applicables sur cette même période ainsi que la liste des coupes et travaux réalisés sur cette même période (cf. décret n° 2010-523 du 19/05/2010),
- 5.7 – Un **Règlement Type de Gestion** ou un **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles** signé pour une durée de 10 ans pour les forêts inférieures à 25 ha non dotées d'un plan simple de gestion.

- 6) Le délai de délivrance du certificat est de 2 mois à compter de la réception du dossier complet et sous réserve de la recevabilité de la demande. Le certificat est valable 10 ans et doit être utilisé pour la première fois dans un délai de 6 mois à compter de la date de sa délivrance.

1 – DESIGNATION DES BOIS ET FORETS (situés dans le département de la Sarthe)

1-1 Appellation de la propriété :

1-2 Commune(s) de situation :

1-3 Surface totale : hectares ares centiares

1-4 Désignation de propriété ci-jointe (imprimé B1) présentée en feuillets numérotés

2 – PERSONNE POUVANT FAIRE VISITER LA PROPRIETE

M. (nom)

Qualité :

Adresse :

Téléphone :

6 – LE(S) DEMANDEUR(S) SOUSSIGNE(S) :

NOM – PRENOMS	DATE et LIEU de NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE	DATE – QUALITE SIGNATURE

6-1 Sollicite(nt) la délivrance d'un certificat attestant que les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues aux articles L124-1 à L124-3 du code forestier,

6-2 S'engage(nt), à titre personnel et pour ses (leurs) ayant(s) cause, à gérer ces bois et forêts pendant 30 ans selon les règles définies par l'article 793 du Code général des impôts, sous le contrôle de l'administration,

6-3 Joint (joignent) les pièces énumérées au 5° des instructions portées en page 1 de la présente demande,

6-4 Certifie(nt) exactes les informations portées sur la présente demande ainsi que sur les pièces jointes.

**7 – AUTRES PERSONNES CONCERNEES PAR L'ENGAGEMENT RELATIF A LA GESTION DE LA PROPRIETE NE
DEMANDANT PAS DE REDUCTION DE TAXE OU DE DROIT (nus-propriétaires, co-indivisaires,...) :**

NOM – PRENOMS	DATE et LIEU de NAISSANCE	PROFESSION	ADRESSE	DATE – QUALITE SIGNATURE

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

1 – MISE EN TRAITEMENT DE LA DEMANDE

1-1 Agent(s) traitant(s) :
1-2 Instructions particulières :

2 – TRAITEMENT DE LA DEMANDE

2-1 Situation Date de la visite des lieux I _ I _ I _ I _ I _ I

Groupe(s) homogène(s) de parcelles (a)	Ilots (a)	Surface			Nature réelle (b)	Peuplement forestier			Desserte	Observations
		ha	a	ca		Traitement	Age	Densité		
TOTAL										

2-2 Vérification cadastrale et patrimoniale (concordance entre la désignation des propriétés (imprimé B1) et les documents cadastraux) (c) (d)

OUI NON Dans ce cas précisez :

2-3 Exonération(s) fiscale(s) antérieure(s) (mutation ou ISF) OUI NON

sur ha a ca jusqu'au I _ I _ I _ I _ I _ I

Dossier(s) N° :

3 – CONCLUSION DE(S) AGENT(S) TRAITANT(S) (c) (d)

3-1 Avis

■ Les bois et forêts sont susceptibles de présenter une des garanties de gestion durable prévues à l'article L. 8 du code forestier OUI NON
■ Le dossier présente l'ensemble des pièces administratives nécessaires à son instruction et à la délivrance du certificat OUI NON

Modalité de l'engagement trentenaire :

PSG Valide
ou A présenter
RTG
CBPS

Instruction administrative

Date : I _ I _ I _ I _ I _ I
Signature :

Instruction technique

Date : I _ I _ I _ I _ I _ I
Signature :

3-2 Informations complémentaires (c)

4 – DECISION DE L'ADMINISTRATION (d)

4-1 Certificat NEGATIF POSITIF Date de la décision I _ I _ I _ I _ I _ I N° _____
 avec sans exclusion de parcelles

4-2 Observation(s) :

(a) Les parcelles groupées ou îlots seront désignées par les lettres A à (identifier les îlots sur le plan cadastral)
(b) Ne pas omettre de signaler toute parcelle non forestière
(c) Si besoin, joindre un rapport annexe, motiver éventuellement les conclusions (notamment négatives)
(d) Mettre une croix dans la case appropriée